

Déontologie : 21 organisations de psychologues réagissent aux recommandations de l'IGAS !

Le CERÉDéPsy¹, constitué de 21 organisations nationales syndicales et associatives, et de la CNCDP², couvrant l'ensemble des secteurs (privé, public et libéral) et des champs d'exercice de la profession (éducation, santé, travail, enseignement et recherche, justice, social...), a pris position, lors de sa réunion du 7 mars 2020, en réaction au rapport IGAS consacré à la « Prise en charge coordonnée des troubles psychiques : état des lieux et conditions d'évolution » paru le 6 février 2020. Ce rapport³ affirme la nécessité d'une déontologie réglementée des psychologues à travers un code opposable, ce qui rejoint ainsi les préoccupations de la profession.

Pour autant, nous, CERÉDéPsy, n'avons pas été auditionnés alors que nous travaillons sur cette question et avons organisé plusieurs consultations et concertations de l'ensemble de la profession qui légitiment les propositions suivantes :

- volonté d'une réglementation d'un code de déontologie des psychologues ;
- nécessité d'une structure de régulation non assimilable à un ordre ;
- référence non négociable au titre unique des psychologues tel que défini par la loi de 1985.

Nous ne pouvons donc souscrire à certaines recommandations de ce rapport qui viseraient à donner à l'instance les missions d'un ordre, à limiter la déontologie aux seuls « psychologues cliniciens », niant ainsi l'existence du titre unique et marquant une volonté d'encadrement des pratiques contraire à l'autonomie et l'indépendance des psychologues (principe 3 du code de déontologie, février 2012).

Nous, CERÉDéPsy, demandons à être associé à tous les travaux à venir sur ces questions de déontologie et à être reçu par les ministères concernés.

Adressé au Premier ministre,
Ministre de la Justice
Ministre des Solidarités et de la Santé
Ministre du Travail
Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
Ministre de l'Intérieur
Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation



¹ Construire Ensemble la Réglementation de la Déontologie des Psychologues

² Commission Nationale Consultative de la Déontologie des Psychologues

³ Cf. notamment la recommandation 4